

## Cette année, nouveauté. Le concours se déroulera en collaboration avec St Georges Haute Ville et Soleymieux .

1. Jury composé de Elisabeth Lafanechere et Hervé Duquesne (St Georges Haute Ville), Annie Dethy (Soleymieux) Monique Vernet et Nicolas Chassagneux (Margerie-Chantagret)
2. A Margerie-Chantagret ce sont les élus de St Georges Haute Ville et Soleymieux qui jugeront. Les élus de Margerie-Chantagret ne voteront pas dans leur village mais ils accompagneront le jury.
3. Chacune des 3 communes aura son propre règlement.
4. A Margerie-Chantagret, celui-ci prévoit un podium constitué de 3 gagnants ex aequo.

### Règlement :

1. Les Maisons des membres du jury ne seront pas notées.
2. Pas de classement (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) mais 3 gagnants ex aequo
3. Le Jury passera deux fois, de jour et de nuit.
4. La décoration devra être visible depuis la rue .
5. Le jury sélectionnera les maisons sur leur créativité, leur originalité et leur luminosité.
6. Le jury parcourra la commune et décidera si une maison doit être notée.
7. Chaque membres du jury aura sa propre feuille et notera chaque maison retenue sur 10. Les notes seront additionnées pour avoir les 3 meilleures.
8. Les trois maisons du podium de Margerie-Chantagret recevront chacune un bon d'achat de 50 euros à Galerie du Forez.
9. Afin que tout le monde ait sa chance, les maisons gagnantes d'une année devront laisser la place l'année suivante, avant de pouvoir concourir à nouveau